

Modèle 2023-2024

Composante :	UFR Santé Simone Veil
Adopté par le conseil de composante le :	19/07/2023
Adopté par la CFVU en date du :	19/09/2023

Régime d'inscription :	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale en apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue en contrat de professionnalisation
------------------------	--

Dispositions particulières :

Selon le décret N°2021-1156 du 7/09/2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine et l'arrêté modificatif "organisation du 2ème cycle des études médicales" publié le 21/12/2022
 L'alternance enseignement/stage est 1 semaine/1 semaine
 Réforme du 2nd cycle des études de santé : Validation de 120 ECTS sur 3 années :
 L'étudiant inscrit, suit les modalités de validation des ECTS suivantes : 50 ECTS en DFASM 1 + 50 ECTS en DFASM 2 + 20 ECTS en DFASM 3

Validation de l'enseignement théorique

Pour valider l'enseignement théorique, l'étudiant doit :
 - obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20) à chacune des UE, y compris les UE libres.
 - obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20) à l'épreuve de l'UE Transversale.
 Une absence à l'examen entraîne l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.
 Une UE validée l'est définitivement (pour l'UE 13 - stages et gardes : voir validation des stages).
 Les examens sont passés sur tablettes numériques.

Validation des stages

L'étudiant doit effectuer et valider 2 stages par semestre. La validation est prononcée par le directeur d'UFR sur avis du responsable pédagogique du terrain de stage dans lequel l'étudiant a effectué son stage.
 Résultat : stage validé ou invalidé.
 En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau douze mois de stage, comprenant les stages obligatoires dont la validation n'a pas été obtenue. Les autres stages sont choisis parmi la liste globale des terrains de stage de l'UFR en excluant les services où il ne peut y avoir qu'un étudiant à raison d'un poste par terrain de stage.
 Dans cette liste les étudiants SAEPH en surnombre choisissent prioritairement leur stage en fonction de leur niveau, puis les auditeurs, puis les doublants en fonction de leur niveau.
 Pour l'organisation et le fonctionnement des stages, l'étudiant peut se référer au document "règlement des stages"

Validation des ECOS: Examen des compétences à objectifs structurés

20% en DFASM1, 30% en DFASM2 et 50% en DFASM3

Compensation

- Il n'y a pas de compensation entre les différentes UE théoriques.
 - Il n'y a pas de compensation entre les UE théoriques et les stages.
 - Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Examens et délibérations

Les périodes d'examens et de délibération sont précisées dans le calendrier étudiant voté à la CFVU.

Modalités de la 2e session :

- Pour les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des UE d'un semestre, est organisée une 2e session d'examen en juillet : l'étudiant doit passer toutes les UE où il n'a pas obtenu la moyenne (10/20).
 - Les notes obtenues aux épreuves de contrôle continu sont conservées pour le calcul de la note finale de la 2e session : la note obtenue en 2e session se substitue à celle obtenue à l'examen terminal écrit.
 - Pour les étudiants exposés à un redoublement : leurs évaluations qui ont une note inférieure à 10/20 font l'objet d'une nouvelle lecture par le responsable de l'examen pendant la délibération de 2e session.
 - Pour être déclaré admis après la 2e session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20) dans chaque UE y compris l'UE Transversale.
 Les notes définitives de chaque matière et le total des notes sont publiés après les délibérations par voie d'affichage (Ent +Moodle)

Résultats

A l'issue de la 1e ou de la 2e session l'étudiant est déclaré :
 - Soit admis à passer à l'année suivante si il a validé la totalité des stages, les UE d'enseignement théorique de chaque semestre de M1 et l'UE Transversale.
 - Soit autorisé à passer dans l'année suivante si d'une part tous les stages dont le stage obligatoire et l'UE transversale ont été validés, et si d'autre part 6 ECTS ou moins d'enseignement théorique n'ont pas été validés durant l'année.
 - Soit ajourné si plus de 6 ECTS d'enseignement théorique et/ou un stage n'ont pas été validés durant l'année.
 L'étudiant redoublant conserve les UE validées (enseignement théorique et stage) exceptée l'UE Transversale.
 Durant l'année de redoublement l'étudiant doit valider l'ensemble des UE où il n'a pas eu la moyenne à la 2e session ainsi que l'UE Transversale (l'UE Transversale n'est pas capitalisable en cas de redoublement).
 Les redoublants peuvent suivre des UE de M2 par anticipation, le programme des enseignements à suivre étant validé par au moins deux membres de la Commission Pédagogique.

Divers

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 6 inscriptions en vue du DFASM et le dérogation exceptionnelle.
 * : UE facultatives donnant accès à des points de parcours (UE supplémentaires)



code Apogée	Bloc annualisé (A) ou semestrialisé (S)	Intitulé	Intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cacher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Volumes horaires					Total horaire	ECTS	Coefficient	Modalités de contrôle des connaissances										
							Présentiel			Distantiel	%				1ère session			2nde chance							
							Heures CM	Heures TD	Heures TP						Type de contrôle			Type de contrôle							
							Total présentiel			Heures FOAD					Contrôle continu		Examen terminal		Autres		2nd session		Autres		
%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve														
S1 et S2		BCC - Circulations, Métabolisme																							
MSMED411	S2	Endocrinologie, Nutrition	Endocrinology, Nutrition	Obligatoire	Marie Laure RAFFIN SANSON Laure CAZABAT CRENN		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED132	S1	Hépatogastro-entérologie et Chirurgie Digestive	Hépatogastro-entérologie and Visceral surgery	Obligatoire	Dominique LAMARQUE PESCHAUJ Frédérique		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED115	S1	Cardiologie	Cardiology	Obligatoire	Catherine SZYMANSKI		12			12		12	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED116	S1	Chirurgie vasculaire	Vascular surgery	Obligatoire	Raphaël COSCAS		4			4		4	1	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
S1 et S2		BCC - De la conception à la naissance, pathologie de la femme, hérédité, l'enfant, l'adolescent																							
MSMED213	S1	Gynécologie Obstétrique	Obstetrics Gynecology	Obligatoire	Paul BERVEILLER		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED214	S2	Pédiatrie	Pediatrics	Obligatoire	Grégoire BENOIST		24			24		24	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
S1		BCC - Inflammation, Immunopathologie, poumon, sang																							
MSMED125	S1	Respiratoire	Respiratory	Obligatoire	Etienne GIROUX-LEPRIEUR		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED121	S2	Ostéoarticulaire	Musculoskeletal	Obligatoire	Felicie CONSTANTINO Thomas BAUER		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED440	S2	Hématologie	Hematology	Obligatoire	Valérie BARDET		16			16		16	3	20	ECRIT	80	ECRIT		100	ECRIT					
S1 et S2		BCC - Formation générale à la recherche médicale et à l'exercice de la médecine																							
MSMED142 MSMED245	S1 et S2	LCA	LCA (Article in English)	Obligatoire	Élisabeth DELAROCQUE ASTAGNEAU		6	8		14		14	3			100	ECRIT		100	ECRIT					
MSMED180 MSMED280	S1 et S2	Stages et gardes	Internships & Guards	Obligatoire	Antoine LEOTARD					0		0	8	100	PRATIQUE										
MSMED260	S2	ECOS	Objective and Structured Clinical Examinations	Obligatoire	Ljura CAZABAT Salim TRAD					0		0	0	100	PRATIQUE				100	PRATIQUE					
MSMED143	S1	Passeport première garde	Passport first guard	Obligatoire	Morgan LEGUEN Dominique FLETCHER		8			8		8	2	100	PRATIQUE				100	ECRIT					
MSMED217	S2	UE Transversale - Préparation à FEDN	Transversal EU	Obligatoire	Yann NEUZILLET Antoine LABBE			22,5		22,5		22,5	4			100	ECRIT		100	ECRIT					
S2		BCC - Perception, Système nerveux, revêtement cutané																							

